

# Obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier: profils latents des motivations à la non-confession dans le cas d'individus reconnus coupables d'un crime

par **Andréanne BERGERON\***  
et **Nadine DESLAURIERS-VARIN\*\***

## Résumé

La confession en contexte d'interrogatoire policier est un élément important de l'enquête afin d'accumuler des preuves (Inbau, Reid, Buckley, et Jayne, 2001), résoudre le crime sous enquête (Phillips et Brown, 1998), et pour prouver la culpabilité d'un individu (Leo, 1996). Jusqu'à présent, les recherches effectuées dans ce domaine ont majoritairement mis l'accent sur l'identification des facteurs et motivations qui influencent la décision de confesser les faits reprochés. La non-confession a donc, jusqu'ici, pratiquement toujours été considérée par les chercheurs de façon implicite: ce qui ne favorise pas une confession doit donc nécessairement favoriser la non-confession. Aucun chercheur ne s'est jusqu'ici véritablement attardé à valider cette présupposition, ni à décrire le processus décisionnel de non-confession. Cette étude vise donc à combler un vide de connaissances au sujet des motivations sous-jacentes à la non-confession en se basant sur un échantillon de 111 hommes non-confesseurs lors de leur dernier interrogatoire policier, mais ayant été reconnus coupables des faits reprochés et détenus dans un pénitencier canadien. Des analyses de classes latentes basées sur des facteurs motivationnels reconnus dans la littérature sur la confession ont aidé à identifier cinq profils distincts de non-confession : le *Déni passif* et le *Déni ambivalent*, deux profils pour lesquels les motivations et les raisons expliquant la non-confession n'ont pas pu être bien identifiées à l'aide des facteurs à l'étude; le *déni émotif*, qui est motivé par plusieurs facteurs, particulièrement par ceux liés aux émotions et aux pressions internes (ex.: la peur de perdre un être cher); le *déni calculé*, déni qui semble basé sur une analyse coûts-bénéfices; et finalement, le *déni pour protéger sa dignité*, regroupant des non-confesseurs ayant principalement peur de ternir leur réputation. Les résultats de l'étude, discutés à la lumière des recherches sur l'interrogatoire policier et les techniques d'interrogatoire, ont d'importantes retombées au niveau des pratiques d'interrogatoire de même que d'importantes implications dans l'avancement des connaissances théoriques sur la non-confession et sur l'interrogatoire policier, domaine encore très peu étudié, particulièrement au Canada.

**Mots-clés:** non-confession, confession, interrogatoire policier, délinquants adultes, Analyses de classes latentes

## Summary

Suspect's confession during police interrogation is an important component of successful police investigations. Confession has been shown to play an important role in the corroboration of incriminating facts (Inbau, Reid, Buckley, & Jayne, 2001), to help solve

\* Doctorante, Université de Montréal.

\*\* Ph.D., Université Laval.

crimes (Phillips & Brown, 1998), and to lay charges and prove guilt (Leo, 1996). While prior and more recent studies helped to further our knowledge regarding profiles of motivations and factors associated with suspects' confession during police interrogation, not much is known about the decision making and the motivations underlying a suspect's non-confession. Using a sample of 111 individuals who have been convicted—despite the fact that they had not confessed their crime during their last police interrogation—and incarcerated in a Canadian penitentiary, the current study tries to better understand the different profiles of motivations leading to a non-confession during police interrogation. Using motivational factors associated with non-confession in prior studies, latent class analyses were performed and helped identify five subgroups of non-confessors: *Passive denial* and *Ambivalent denial*, two profiles for which the motivational factors analyzed in the current study did not fully help to understand their decision-making; *Emotional denial*, which is motivated by several factors, particularly those related to internal pressures (e.g., fear of losing loved ones); *Calculated denial*, a group of non-confessor for which the decision not to confess seemed to be the result of a cost-benefit and somewhat rational analysis, and finally; *Denial by dignity*, since these non-confessors were mainly afraid to undermine their reputation. Findings, discussed in light of the literature on police interrogation and interrogation techniques, have important practical implications in terms of effective practices within police agencies. The study results also have important implications for the advancement of the theoretical knowledge on non-confession and police interrogation, an area that is still well understudied, particularly in Canada.

**Keywords:** denial, confession, police interrogation, adult offenders, LCA

## Introduction

La collaboration du suspect et l'obtention d'une confession sont des éléments importants dans le cadre d'une enquête policière. Il a été démontré que la confession joue un rôle primordial dans la corroboration des faits incriminants (Inbau, Reid, Buckley et Jayne, 2001), dans la résolution de crimes (Phillips et Brown, 1998), ainsi que dans le dépôt des accusations et dans la construction de la preuve pour prouver la culpabilité d'un individu (Leo, 1996). Elle permettrait même de résoudre une enquête policière qui n'aurait normalement pas été résolue dans 13 à 33 % des cas selon Leo (1996) et McConville (1993). La confession est un phénomène complexe qui découle de plusieurs sources de pression, telles que celle venant du suspect lui-même, des complices potentiels, des policiers et de leurs techniques d'interrogatoire, ainsi que du système de justice pénale (Gudjonsson, 2003). Bien sûr, la confession obtenue est utile lors d'un procès puisqu'elle sert de preuve (Gudjonsson, 2003; Neubauer, 1974). D'ailleurs, selon Kassin et Neumann (1997), la confession a un impact plus important sur la décision du jury que le témoignage d'un témoin ou les preuves physiques. L'avancement des connaissances sur le phénomène de la confession apparaît donc essentiel afin de favoriser la collaboration de l'auteur responsable des faits reprochés et, ainsi, faciliter le déroulement des procédures policières et s'assurer

que l'individu responsable soit jugé comme tel. En effet, l'obtention d'une confession permet d'alléger notre système de justice pénale, faire gagner du temps à la police, mais fait également avancer le délinquant dans son cheminement vers une réinsertion sociale, puisqu'il reconnaît ses torts. Par contre, certains individus prennent la décision de ne pas confesser, malgré l'existence d'une preuve solide dans leur dossier qui permet tout de même à la Cour de reconnaître leur culpabilité. Jusqu'à présent, les recherches effectuées dans ce domaine ont majoritairement mis l'accent sur l'identification des facteurs et motivations qui influencent la décision de confesser les faits reprochés (p. ex. Baldwin et McConville, 1980; Beauregard, Deslauriers-Varin et St-Yves, 2010; Neubauer, 1974; Pearse et coll., 1998; Phillips et Brown, 1998; Viljoen, Klaver et Roesch, 2005) ou sur la capacité des policiers et enquêteurs à discerner la tromperie et les fausses confessions (p. ex., Blair, 2006, Bradford et Goodman-Delahunty, 2008, Kassin, Meissner, et Norwick 2005). La non-confession a donc, jusqu'ici, pratiquement toujours été considérée par les chercheurs de façon implicite: ce qui ne favorise pas une confession doit donc nécessairement favoriser la non-confession. À ce jour, aucun chercheur ne s'est spécifiquement attardé à valider cette présupposition ni à décrire le processus décisionnel de non-confession. Cette étude vise donc à combler un vide de connaissances au sujet des motivations sous-jacentes à la non-confession. Pour ce faire, les modèles entourant la compréhension du phénomène de la confession ainsi que les études empiriques sur le sujet seront survolés. Ensuite, la méthodologie et les analyses de classes latentes effectuées seront présentées. Pour finir, une discussion à la lumière de la littérature sur le sujet sera effectuée et les implications pratiques découlant des résultats obtenus seront présentées.

## **La conception théorique de la confession en contexte d'interrogatoire**

Plusieurs théories entourant l'interrogatoire ont été développées depuis 1973. Les modèles théoriques se concentrent principalement sur l'élaboration des raisons qui pourraient amener un individu à confesser. La littérature théorique sur la confession a d'abord introduit les pressions internes découlant, selon Reik (1973), d'une volonté d'autopunition. Ensuite, une vision liée à l'approche du choix rationnel a été développée afin d'étudier la confession comme étant une décision découlant d'un calcul coûts-bénéfices. Une approche plus cognitive a par la suite été introduite par Jayne (1986) et par Gudjonsson (1992). Finalement, le modèle interactionniste fut mis de l'avant afin d'expliquer les raisons pouvant expliquer la confession d'un individu en contexte d'interrogatoire policier. Ces modèles théoriques n'ont pas fait l'objet d'études empiriques afin d'en valider les composantes de façon complète. Cependant, le modèle de Gudjonsson est celui qui apparaît être le plus complet et celui qui a fait l'objet du plus d'études empiriques.

## **Le modèle intégré de Gudjonsson**

Gudjonsson propose en 1992 un modèle explicatif de la confession dans lequel il indique que celle-ci est influencée principalement par la relation entre l'individu et son environnement. Gudjonsson mentionne, par exemple, que la relation entre l'individu et son environnement est façonnée par les événements qui précèdent l'interrogatoire, mais également par les conséquences qui découlent de la confession. Les événements qui précèdent peuvent aider ou nuire à l'obtention de la confession et peuvent inclure la privation de sommeil ou de nourriture, la maladie, la fatigue, l'isolation, le sentiment de culpabilité et le deuil. Les conséquences de la confession peuvent être à court terme, c'est-à-dire dans les minutes ou les heures qui suivent, ou encore à long terme. Les événements qui précèdent l'interrogatoire et les conséquences d'une confession sont interprétés selon cinq catégories visant à expliquer ce qui nuit et ce qui aide le processus de confession: (1) les événements sociaux découlant du contexte, (2) les événements émotionnels, (3) les événements cognitifs, (4) les événements physiques et physiologiques, et (5) les événements situationnels.

La théorie de Gudjonsson a été modélisée à travers un questionnaire qui a été repris dans quelques études (p. ex. Deslauriers-Varin, 2006; Gudjonsson et Sigurdsson, 1999; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Celle-ci permet d'analyser les motivations des suspects en contexte d'interrogatoire. Comme ce modèle de Gudjonsson (1992) intègre et bonifie plusieurs aspects liés aux motivations, obstacles et facteurs explicatifs de la confession qui sont présents dans les modèles antérieurs, c'est ce modèle qui a inspiré le questionnaire sur lequel repose la présente étude.

### ***Les cinq catégories de facteurs du modèle de Gudjonsson***

Comme les cinq catégories de facteurs de Gudjonsson se retrouvent dans cette étude, il est nécessaire de les aborder en lien avec les études empiriques liées.

**Les événements sociaux.** D'abord, les événements sociaux découlant du contexte entourant l'interrogatoire caractérisent le premier aspect du modèle et incluent la nature de l'interrogatoire, les techniques utilisées par les policiers et les conséquences liées à la confession. Le policier tente de souligner les conséquences à court terme afin de l'obtenir. Par exemple, le policier pourrait laisser le suspect retourner chez lui ce qui répondrait à un désir immédiat du suspect. Le suspect pourrait également être influencé par les conséquences à long terme tel que l'anticipation de devoir affronter la désapprobation sociale.

Selon les études, la décision du suspect de confesser ou non en contexte d'interrogatoire serait influencée par la présence d'un avocat. Moston et coll. (1992) affirment que l'un des facteurs qui permettent de mieux prédire la non-confession est le fait que le suspect soit accompagné d'un avocat ou bénéficie de conseils juridiques. Plusieurs autres études arrivent d'ailleurs à ces mêmes résultats (Deslauriers-Varin et coll., 2011a; Pearse et coll., 1998; Stephenson et Moston, 1994).

Les études empiriques ont soulevé que la pression externe exercée par les policiers, incluant des éléments tels que les techniques d'interrogatoire et l'attitude du policier, semblent influencer le taux de confession. Certaines études sur le sujet soulèvent que les techniques d'interrogation auraient un impact sur la décision de confesser (p.ex. Deslauriers-Varin et coll., 2011a), alors que d'autres affirment que les techniques n'auraient pas d'impact (p.ex. Moston et coll., 1992). En effet, au cours des dernières années, l'influence et l'efficacité de plusieurs techniques d'interrogatoires furent analysées.

Finalement, le modèle théorique de Gudjonsson (2003) accorde une grande importance aux peurs des conséquences, toutefois, cet aspect fait rarement l'objet de recherche empirique sur les techniques d'interrogation. Yang, Madon et Guyll (2015) ont effleuré le sujet en rapportant que les conséquences à long terme, tel que l'emprisonnement éventuel, ont moins d'impact sur le suspect lorsqu'elle celles-ci apparaissent incertaines et éloignées dans le temps. Cependant, ces mêmes facteurs contribuent à obtenir une confession lorsque des gains à court terme, tel que l'autorisation de retourner chez soi, sont échangés contre cette confession. Finalement, ils affirment que les participants étaient plus enclins à avouer lorsqu'une conséquence à court terme pouvait être évitée.

**Les événements émotionnels.** Le modèle met de l'avant deux émotions principales ressenties lors d'un interrogatoire, c'est-à-dire, la honte et la culpabilité. La littérature aborde amplement ce sentiment de culpabilité comme étant un élément associé à la confession. Il réfère également à l'anxiété qui inclut la peur des conséquences telle que celle d'être emprisonnée. Cette anxiété peut être un facteur incitatif à la confession, mais peut également être un obstacle à celle-ci. Suite à la confession, le suspect peut vivre un sentiment de soulagement, mais il peut aussi tenter d'éviter les conséquences en niant les accusations. La peur de perdre un être cher est également une conséquence réelle pouvant être incluse dans cet aspect du modèle.

Les pressions internes telles que le sentiment de culpabilité sont associées à un plus haut taux de confession (Deslauriers-Varin et coll. 2011a; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994; St-Yves, 2002). Ce sentiment crée un poids sur les épaules du suspect ce qui l'amène à confesser les gestes reprochés (Gudjonsson et Petursson, 1991). L'étude de Beauregard et Mieczkowski (2012), basée sur un échantillon de 624 délinquants sexuels condamnés au fédéral, permet d'observer que les individus vivant de la culpabilité auront davantage tendance à admettre une confession complète contrairement à un dévoilement partiel. Gudjonsson et Bownes (1992) observent une grande association entre le sentiment de culpabilité et le besoin urgent de confesser. Par contre, ils observent également, de façon paradoxale, que le même sentiment de culpabilité est associé à une importante inhibition à la confession. Cela suggère que les facteurs pouvant faciliter la confession sont aussi parfois des obstacles à celui-ci et démontre l'importance des interactions entre certains facteurs explicatifs de la confession. Cette observation démontre aussi l'importance de ne pas considérer ces facteurs un à un.

**Les événements cognitifs.** Les pensées du suspect, ses interprétations, ses hypothèses ainsi que les stratégies perçues pour répondre à la situation sont des facteurs compris dans l'aspect cognitif. L'interrogatoire policier est beaucoup plus influencé par la perception de l'individu que par la réalité. Les facteurs subjectifs, tels que les éléments reliés à ce que l'individu croit qu'il va arriver, influencent la décision prise lors de l'interrogatoire de façon plus importante que les probabilités objectives (Gudjonsson et Petursson, 1991). Ainsi, ce serait en fait la *perception* de la qualité de la preuve, et non la véritable preuve en elle-même, qui influencerait la décision de confesser ou non; la perception que la preuve est bonne augmentant le signal d'anxiété du suspect et favorisant alors la confession (Sargant, 1957). Les études empiriques tendent à supporter cette notion (p. ex.: Deslauriers-Varin et coll., 2011a; Deslauriers-Varin, Beaugard, Wong, 2011b; Frantzen, 2010; Lippert et coll., 2010; Moston et coll., 1992; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Lorsque la preuve est perçue comme étant de bonne qualité par le suspect, la confession est favorisée (OR = 2.41; 95 % CI = 1.68–3.45) (Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Walsh et Bull (2012) viennent nuancer ces résultats en mentionnant que le poids de la preuve n'est pas un facteur influençant la décision de confesser lorsque ce facteur n'est pas en interaction avec d'autres. Par exemple, le poids de la preuve pourrait être un facteur influençant la décision sur suspect dans le cas où l'enquêteur utilise une technique efficace de dévoilement de la preuve de façon graduelle. Donc la confession serait davantage influencée par la technique utilisée par les policiers que par la preuve elle-même. La qualité de la preuve semble donner également plus de poids à d'autres facteurs lorsqu'elle entre en interaction avec les facteurs sociodémographiques et délictuels (Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Par exemple, les pressions internes, telles que le sentiment de culpabilité, influencent davantage la confession lorsque la police détient peu ou pas de preuves contre l'accusé (Kassin et Gudjonsson, 2004). De l'autre côté, lorsque la preuve est solide, les individus ayant des antécédents judiciaires et les individus ayant recours aux conseils d'un avocat passeront moins probablement aux aveux (Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Ce résultat pourrait être expliqué par le fait que ces individus au passé criminel sont plus résistants aux interventions du système judiciaire et démontrent moins de désir de collaboration.

**Les événements physiques et psychologiques.** L'état physique et physiologique, par exemple la faim ou l'inconfort, pendant et précédant l'interrogatoire peut avoir une influence sur le résultat de celui-ci. Indéniablement, le contexte d'interrogatoire fait en sorte qu'il est plus probable que l'individu soit dans un état physiologique différent de la normale. Ici aussi, la confession fait baisser l'anxiété, mais d'un point de vue physiologique. Cette branche du modèle s'apparente à la théorie biopsychosociale tentant d'expliquer des comportements par le procédé physiologique de l'être humain. La littérature d'origine médicale a donc été intégrée au modèle afin de mieux comprendre le phénomène de la confession. Même si l'on parle de l'aspect physiologique, l'état mental de l'individu est ici inclus. Si le suspect est intoxiqué au moment de l'arrestation ou

encore si celui-ci présente des problèmes de santé mentale, ces éléments vont influencer les informations divulguées et l'attitude du suspect.

L'état mental du suspect peut être influencé par différents facteurs. L'intoxication, aux drogues ou à l'alcool, a été en effet démontrée comme étant un facteur important dans le processus de confession en contexte d'interrogatoire. Pearse et coll. (1998) affirment que seul le fait d'avoir consommé une substance illicite dans les 24 heures précédant l'interrogatoire est significativement relié à l'obtention d'une confession. Par contre, d'autres études démontrent qu'il n'y a pas de lien entre la consommation de substances et la confession (Gudjonsson et Sigurdsson, 1999; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Il est démontré qu'un problème de santé mentale, tel qu'un état psychotique par exemple, peut également faire augmenter la probabilité d'une confession (Gudjonsson et Sigurdsson, 1999). Dans l'étude de Deslauriers-Varin et coll. (2011a), seulement 21,8 % de l'échantillon de non-confesseurs affirme avoir été dans un état psychologique instable lors de l'interrogatoire et affirment que cet élément a pu influencer leur décision de ne pas confesser.

**Les événements situationnels.** Gudjonsson introduit finalement le contexte de l'interrogatoire qui inclut les circonstances de l'arrestation, les conditions de l'arrestation et la capacité à faire face à la situation. C'est ici que les expériences d'interrogatoire passées ou les antécédents criminels peuvent venir jouer un rôle.

## **La Non-Confession**

Il était inévitable de passer en revue les facteurs liés à la confession pour en arriver à ceux associés à la non-confession, puisqu'aucune étude répertoriée à ce jour ne semble s'être penchée spécifiquement sur le processus décisionnel et les motivations liées à la non-confession. Les facteurs associés à la non-confession semblent être considérés implicitement comme étant tout simplement l'inverse de ceux associés à la confession. Aucun chercheur n'a cependant été de l'avant pour valider si tel était le cas. Gudjonsson (2003) s'est indirectement penché sur la non-confession en identifiant ce qu'il appelle les «obstacles» à la confession. Il identifie d'abord la peur des sanctions légales, c'est-à-dire l'anxiété liée à l'emprisonnement ou à l'obtention d'un casier judiciaire, par exemple, comme étant un élément pouvant freiner le désir de passer aux aveux. Puis, il poursuit avec la peur de nuire à la réputation en expliquant que certains suspects accordent une importance au jugement des autres. La peur d'affecter ou de nuire aux proches est également soulevée par Gudjonsson (2003) qui affirme que les familles des suspects font souvent l'objet de stigmatisation de la part de leur entourage et que certains individus veulent éviter de faire subir ce sort à leur famille. Un autre élément pouvant freiner la confession est la peur des représailles venant d'une tierce partie, puisqu'une confession peut parfois révéler des éléments compromettants sur un complice.

L'une des seules études s'étant directement intéressée aux facteurs et motivations liés à la non-confession en contexte d'interrogatoire policier est celle de Deslauriers-Varin (2006). Pour se faire, un questionnaire sur l'absence d'aveu (QAA) a été développé afin de questionner les non-confesseurs sur les motivations derrière leur décision de ne pas confesser. Le QAA était inspiré du questionnaire sur les motivations sous-jacentes à la confession de Gudjonsson (GCQ-R), incluant les obstacles à la confession étudiés par ce chercheur, de même que de la littérature sur le sujet. Dans l'étude de Deslauriers-Varin, les analyses effectuées avec les items du QAA ont permis d'illustrer la présence des cinq facteurs principaux jouant un rôle dans la décision de ne pas confesser. Le premier facteur identifié représente les items liés aux conséquences personnelles que l'individu peut vivre suite aux accusations criminelles, telles que l'atteinte à la réputation. Le deuxième facteur englobe les pressions internes du suspect et réfère à son état mental ou son état d'intoxication. Le troisième facteur identifié concerne la qualité de la preuve. Ce facteur renvoie aux items qui concernent la perception que le suspect avait de la preuve que les policiers détenaient contre lui. Le quatrième facteur concernait les items liés au sentiment de culpabilité du suspect face au crime reproché. Le dernier facteur renvoie aux conséquences réelles vécues par l'accusé, telles que la peur des sanctions légales ou encore la peur de perdre un être cher suite aux accusations. Ces facteurs, représentant une grande partie de la littérature sur les variables liées à la non-confession, étaient similaires à ceux identifiés par Gudjonsson dans son questionnaire sur la confession. En résumé, seule l'étude de Deslauriers-Varin (2006) s'est intéressée aux motivations de la non-confession en s'inspirant des éléments proposés par Gudjonsson quant aux obstacles à la confession. C'est sur ces facteurs identifiés par le QAA que portera la présente étude.

## **L'objectif de l'étude**

Les études se sont principalement attardées à la confession en oubliant de décrire spécifiquement le phénomène de la non-confession. De plus, celles-ci ont décrit le phénomène en identifiant les facteurs qui y étaient reliés plutôt que de tenter de l'expliquer. La présente étude vise justement à pallier à ce manque dans la littérature et tentera d'approfondir les connaissances sur les non-confesseurs pour comprendre davantage les motivations de ces individus. Plus particulièrement, elle tentera d'identifier des profils motivationnels de non-confession à l'aide d'un échantillon de 111 hommes incarcérés dans un pénitencier fédéral canadien, mais n'ayant tout de même pas confessé lors de l'interrogatoire.

## **Méthodologie**

### ***Échantillon***

Les analyses de la présente étude ont été faites à l'aide de données autorapportées secondaires concernant les perceptions des individus sur les raisons ayant

influencé leur décision de ne pas confesser dans un contexte d'interrogatoire. Ces données furent à l'origine collectées dans le cadre d'un projet de recherche plus large portant sur le processus décisionnel des suspects en contexte d'interrogatoire policier. Lors de ce projet de recherche, 390 hommes francophones détenus au Centre Régional de Réception de Sainte-Anne-des-Plaines, au moment de l'étude, ont été sollicités. Tous les détenus du Québec ayant été condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans et plus doivent passer par ce centre de réception pour des fins d'évaluation. Dans l'échantillon original, 93 (45,6 %) ont affirmé avoir confessé leurs crimes lors de leur dernier interrogatoire policier, alors que 111 (54,4 %) d'entre eux n'ont jamais admis les gestes reprochés (1). C'est à ce dernier groupe que la présente étude s'est intéressé. Les individus n'ayant pas collaboré avec les policiers et n'ayant pas reconnu leur culpabilité pour les gestes reprochés (même en partie) lors de l'interrogatoire furent considérés comme des non-confesseurs.

### ***Procédures***

Dans le cadre de la collecte de données originale sur laquelle repose la présente étude, les participants n'ayant pas confessé le ou les crimes reprochés lors de leur interrogatoire policier devaient remplir le questionnaire sur l'absence d'aveu (QAA; Deslauriers-Varin, 2006) concernant les motivations entourant leur décision de ne pas confesser. Ce questionnaire, développé dans le cadre du projet de recherche principal, fut inspiré et basé sur la littérature quant aux obstacles à la confession. Le questionnaire contenait 32 questions sur les variables ayant influencé la non-confession, et leur degré d'importance dans le processus décisionnel.

### ***Analyses et sélection des variables à l'étude***

Des analyses factorielles ont préalablement été effectuées avec les 32 items du QAA afin d'identifier les items à inclure dans les analyses suivantes. Ces analyses factorielles ont permis d'identifier six facteurs (voir Annexe A): 1) Conséquences réelles, regroupe des items représentant des conséquences qui sont externes à l'individu, tels que la peur d'aller en prison, de perdre des êtres chers ou de perdre son emploi; 2) Conséquences personnelles, regroupent les items ayant trait aux conséquences touchant des aspects plus émotifs, tels que la peur de nuire à la réputation ou la peur du jugement des autres; 3) Pressions internes, regroupe des items en lien avec l'état mental de l'individu, telles que le sentiment de confusion et l'état d'intoxication lors de l'interrogatoire; 4) Sentiment de culpabilité, regroupent des items liés au sentiment de culpabilité du suspect lors de l'interrogatoire; 5) Qualité de la preuve, regroupe des items en lien avec la perception du suspect quant à la qualité de la preuve détenu contre lui et, finalement; 6) Variables contextuelles, regroupent des items en lien avec le contexte de l'interrogatoire et le lien avec les policiers tels que la confiance accordée au policier ou la peur de leur réaction.

Suite à l'analyse factorielle et aux analyses de corrélation effectuées entre les items d'un même facteur, les huit items suivants furent conservés pour les analyses de classe latentes et l'identification des profils motivationnels de non-

	Pas du tout	Assez	Énormément
Conséquences personnelles			
<i>J'avais peur que cela porte atteinte à ma réputation</i>	56,8 (63)	15,3 (17)	27,9 (31)
<i>J'avais peur qu'on ne me croit pas</i>	59,5 (66)	16,2 (18)	24,3 (27)
Conséquences réelles			
<i>Je craignais de perdre des personnes qui me sont chères</i>	50,5 (56)	16,2 (18)	33,3 (37)
<i>Je craignais d'avoir un casier judiciaire</i>	76,6 (85)	9,9 (11)	13,5 (15)
État mental			
<i>J'étais trop perturbé mentalement</i>	54,1 (60)	24,3 (27)	21,6 (24)
Sentiment de culpabilité			
<i>Je ne me sentais pas coupable de ce(s) crime(s)</i>	47,7 (53)	23,4 (26)	30,6 (34)
Perception de la qualité de la preuve			
<i>Je croyais que la police n'avait pas assez de preuves</i>	47,7 (53)	21,6 (24)	30,6 (34)
Relation policier-suspect			
<i>Je n'aimais pas l'attitude du policier</i>	33,3 (37)	17,1 (19)	49,5 (55)

n = 111

**Tableau 1. Items sélectionnés pour l'analyse des profils motivationnels de non-confession- % (n)**

confession: 1) «Je craignais de perdre des personnes qui me sont chères (conjointe, enfants, parents, etc.)» (n°2); 2) «Je craignais d'avoir un casier judiciaire» (n°5); 3) «J'avais peur que cela porte atteinte à ma réputation» (n°12); 4) «J'avais peur qu'on ne me croit pas» (n°17); 5) «Je n'aimais pas l'attitude du policier» (n°20); 6) «Je croyais que la police n'avait pas assez de preuves» (n°21); 7) «Je ne me sentais pas coupable de ce(s) crime(s)» (n°25) et; 8) «J'étais trop instable psychologiquement» (n°28). Le Tableau 1 présente ces items, le facteur qu'ils représentent, de même que leur fréquence.

### **Analyses de classes latentes**

Afin d'explorer la présence de différents profils motivationnels de non-confesseurs, objectif principal de la présente étude, des analyses de classes latentes (ACL) ont été effectuées. Cette analyse permet de prédire le groupe d'appartenance d'un individu basé sur ses réponses aux items à l'étude. Les ACL, comparativement à d'autres analyses typologiques plus communes en criminologie (p. ex.: les analyses de classification de type *cluster*), ont comme avantage de produire des classes mutuellement exclusives et exhaustives (Dayton, 2008). L'ACL repose sur deux présupposés. La première est que chaque individu du groupe d'appartenance a la même probabilité de réponse aux items. La deuxième est que la population se divise en petits groupes et que les conditions d'appartenance spécifique à un groupe sont indépendantes de celles des autres groupes identifiés (Lanza, Collins, Lemmon, et Schafer, 2007). Pour l'ACL, chaque variable latente utilisée doit être catégorique et comprend un nombre de classes latentes qui sont pour leur part mesurées par des indicateurs observables, ce qui permet d'organiser les données à partir d'un arrangement complexe de données (Collins et Lanza, 2010). L'utilisation de l'ACL présente plusieurs avantages. Entre autres, l'ACL identifie les similarités entre les items afin de former des groupes en utilisant les probabilités d'appartenance alors que les autres analyses de classification standards se basent généralement sur les items les plus proches les uns des autres en utilisant des mesures de distance (Vermunt et Magidson, 2002). En d'autres mots, l'ACL commence par décrire la distribution des données afin de

s'assurer que l'item correspond au groupe, alors que les autres analyses de classification commencent par trouver des similarités entre les cas et ne réviseront pas les groupes une fois qu'ils sont formés. C'est pour cette raison que l'ACL est en mesure d'identifier davantage de sous-groupes qui sont peut-être moins facilement apparents (voir, p. ex., Deslauriers-Varin et Beaugard, 2014). De plus, même si l'on assume que chaque participant appartient à une classe, une incertitude d'appartenance est considérée. L'individu peut donc être reclassé plus tard dans les itérations si l'une convient davantage que la première (Vermunt et Magidson, 2002).

### **Sélection du modèle d'ACL optimal**

Afin d'identifier le meilleur modèle, de nombreuses solutions ont été examinées à partir de plusieurs données d'amorce (*seeds*) différentes tel que recommandé par Lanza et coll. (2007). Ces données d'amorce assurent que les calculs sont générés de façon aléatoire. Les résultats démontrent que même avec un point de départ différent pour la génération des classes, les classes identifiées semblent stables et récurrentes à travers les différents modèles. Afin de déterminer combien de classes contenait le meilleur modèle, chaque sélection a été examinée avec une possibilité de 2 à 8 classes. Afin d'identifier la solution la plus optimale parmi les modèles générés, le critère d'information Bayésien (BIC; Schwarz, 1978), le critère d'information Akaike (AIC; Akaike, 1974), l'indice de vraisemblance Khi-Carré, l'entropie et le degré de liberté furent consultés. À la suite de cette analyse, le modèle à cinq classes est apparu comme celui représentant le mieux les données à l'étude (voir le Tableau 2). Les analyses ont été effectuées à l'aide du PROC ACL dans le logiciel statistique SAS 9.4.

Les probabilités des réponses aux items à l'étude sont représentées dans le Tableau 3 et varient de 0 à 1,00. Ces chiffres représentent la probabilité de réponse de chaque item pour chacune des classes d'individus. Une réponse plus près de 1,00 indique une forte probabilité que l'item caractérise la classe identifiée, alors qu'une réponse plus près de 0,00 indique l'absence de cet item pour définir la classe identifiée. Généralement, avec des items dichotomiques, les probabilités se situant entre 0,45 et 0,65 sont jugées comme étant plus ou moins représentatives de la classe, alors que les items avec une probabilité plus grande que 0,65 (présence de l'item) ou inférieure à 0,45 (absence de l'item) sont considérés comme étant très représentatifs de la classe (Deslauriers-Varin et Beaugard,

N. de classes	Indice de vraisemblance (G <sup>2</sup> )	AIC	BIC Ajusté	Entropie	Degré de liberté
2	640,94	706,94	692,07	0,78	6527
3	597,76	697,76	675,22	0,83	6510
4	576,77	710,77	680,58	0,85	6493
<b>5</b>	<b>525,70</b>	<b>693,70</b>	<b>655,84</b>	<b>0,91</b>	<b>6476</b>
6	521,05	723,05	677,53	0,90	6459
7	478,68	714,68	661,50	0,94	6442
8	444,94	714,94	654,10	0,94	6425

*Note.* La ligne en gras représente le modèle sélectionné.

**Tableau 2. Comparaison des modèles de base**

Items	Groupes				
	Déni passif (29,7 % ; n=33)	Déni émotif (24,3 % ; n=27)	Déni ambivalent (21,6 % ; n=24)	Déni calculé (13,5 % ; n=15)	Déni par dignité (10,8 % ; n=12)
Peur de perdre des personnes chères					
Pas du tout	0.75	0.00	0.55	0.78	0.54
Assez	0.06	0.09	0.29	0.12	0.46
Énormément	0.19	0.91	0.16	0.10	0.00
Peur d'avoir un casier judiciaire					
Pas du tout	0.97	0.43	1,00	0.72	0.55
Assez	0.03	0.18	0.00	0.00	0.45
Énormément	0.00	0.39	0.00	0.28	0.00
Peur de ternir la réputation					
Pas du tout	0.86	0.41	0.52	0.69	0.00
Assez	0.05	0.08	0.49	0.00	0.18
Énormément	0.09	0.51	0.00	0.32	0.82
Peur qu'on ne le croit pas					
Pas du tout	0.82	0.42	0.66	0.57	0.24
Assez	0.06	0.00	0.26	0.44	0.33
Énormément	0.12	0.59	0.08	0.00	0.44
Dérangé par l'attitude du policier					
Pas du tout	0.79	0.29	0.00	0.00	0.09
Assez	0.00	0.09	0.60	0.13	0.09
Énormément	0.20	0.62	0.41	0.87	0.82
Croyait que la preuve était faible					
Pas du tout	0.84	0.33	0.37	0.00	0.52
Assez	0.00	0.34	0.53	0.11	0.09
Énormément	0.16	0.33	0.10	0.89	0.39
Ne ressentait pas de culpabilité					
Pas du tout	0.73	0.44	0.46	0.35	0.00
Assez	0.04	0.30	0.40	0.10	0.51
Énormément	0.23	0.27	0.14	0.55	0.49
Trop instable psychologiquement					
Pas du tout	0.83	0.00	0.78	0.81	0.15
Assez	0.11	0.53	0.06	0.19	0.40
Énormément	0.06	0.47	0.16	0.00	0.45

n = 111

**Tableau 3. Probabilité de réponses aux items pour le modèle de cinq classes**

2010). Toutefois, puisque les items inclus pour la présente étude comportaient généralement trois modalités, une analyse de la répartition des probabilités de réponse aux autres modalités de cet item fut effectuée et les probabilités se situant entre 0,45 et 0,65 furent parfois tout de même considérées comme étant représentatives de la classe.

## Résultats

Le premier profil de non-confession identifié est celui le plus prévalent chez les non-confesseurs à l'étude (29,7 %). Ce profil se démarque par le petit nombre d'items identifiés comme ayant influencé la non-confession. En fait, pour cette classe, aucun des items utilisés pour la formation des profils ne semble avoir joué un rôle marqué dans le processus décisionnel de non-confession de l'individu. Le déni semble *passif* puisqu'absolument tous les items ont été identifiés comme n'ayant *pas du tout* influencé la non-confession. Par exemple, la peur de perdre des êtres chers (mettre probabilité), d'aller en prison (mettre probabilité) ou de ternir la réputation (mettre probabilité), items généralement identifiés comme étant

des obstacles à la confession, n'ont pas été ici des éléments déterminants dans le processus décisionnel de ces individus.

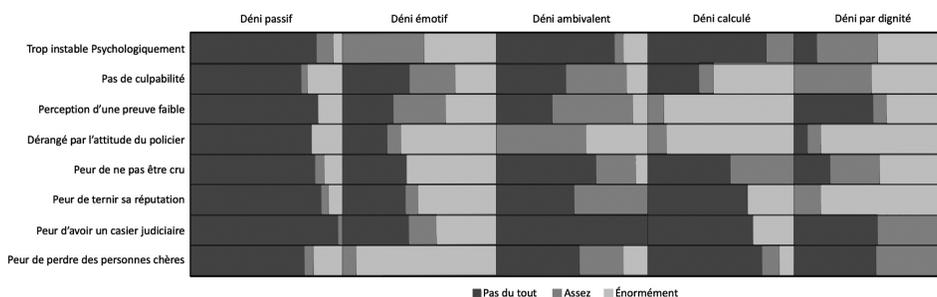
Le deuxième profil motivationnel de non-confession le plus prévalent au sein de l'échantillon de non-confesseurs (24,3 %) regroupe des individus ayant indiqué le plus grand nombre d'éléments ayant contribué à leur décision de nier les accusations. Leur processus décisionnel est donc motivé par une grande quantité d'items et ceux-ci sont davantage émotifs que les items identifiés pour les autres classes. Par exemple, les individus de cette catégorie avaient peur de perdre des personnes chères (.91), avaient peur de ternir leur réputation (.51), et avaient peur qu'on ne les croit pas (.59). Ils ont également été dérangés par l'attitude du policier (.62). Les conséquences de la confession, qui sont davantage émotionnelles, les ont amenés à prendre la décision de nier les accusations sur une base *émotive* (*déni émotif*). Ce groupe est également celui qui accorde le plus d'importance au fait qu'ils étaient dans un état psychologique instable lors de l'interrogatoire (.47).

Le troisième profil identifié, représentant 21,6 % de l'échantillon, présente des similitudes importantes avec le groupe *déni passif* présenté précédemment. En effet, ce profil se démarque également par l'absence d'items ayant joué un rôle marqué dans le processus décisionnel de non-confession chez l'individu. Encore une fois, les individus n'avaient pas vraiment peur de perdre des êtres chers (.55), d'avoir un casier judiciaire (1.00) ou de ne pas être crus (.66). Ils n'étaient également pas dans un état psychologique instable (.78). Très peu d'éléments sont donc identifiés comme ayant influencé le déni. Par contre, la distinction avec le premier groupe identifié se trouve au niveau de la réponse mitoyenne. Ce groupe est le seul pour lequel les items ont assez joué un rôle dans leur processus décisionnel. Les individus ont identifié la peur de tenir leur réputation (.49), le fait d'avoir été dérangé par l'attitude du policier (.60), le fait qu'ils considéraient la preuve contre eux faible (.53) et qu'ils ne se sentaient pas vraiment coupables (.40) comme des items ayant assez influencé leur décision de ne pas confesser, contrairement aux autres groupes qui se situent davantage dans les réponses extrêmes. Les participants présentent donc des réponses plus nuancées que les autres sans pour autant en avoir un item ou un élément central ayant influencé leur prise de décision. C'est pour cette raison que la catégorie a été identifiée comme représentant un déni plus *ambivalent*. On note toutefois que l'item identifié comme ayant joué le plus grand rôle dans la non-confession pour ce groupe, sans pour autant avoir une grande probabilité statistique, est l'attitude du policier (41).

Le quatrième profil, qui regroupe 13,5 % des non-confesseurs à l'étude, fait partie des deux groupes ayant été le plus dérangés par l'attitude du policier lors de l'interrogatoire (.86). Ce profil se démarque aussi par le fait que les participants aient évalué la preuve que les policiers détenaient contre eux comme étant faible (.88). Il est à noter que la majorité des individus de ce groupe ont signalé ne pas ressentir de culpabilité (.55). Il appert donc que les participants semblent s'être davantage dissociés des gestes qu'ils ont commis. Ils semblent détachés puisqu'ils n'identifient pas d'items plus personnels, liés aux émotions, comme ayant joué un rôle dans leur confession. Ces individus semblent avoir *calculé* de façon

plus objective, froide et rationnelle les conséquences liées à la confession en considérant le niveau de preuve perçue comme l'élément principal pour baser leur réflexion.

Finalement, le dernier profil (10,8 %) se démarque par le fait que les participants de ce groupe étaient davantage préoccupés par la peur de ternir leur réputation (.82). Ils identifient également avoir été dérangés par l'attitude du policier (.82). Ces deux raisons semblent être associées au fait que les individus accordaient une plus grande importance que les autres à leur *dignité*. Leur refus de coopérer semble donc davantage associé à l'atteinte de l'estime de soi et à l'intégrité de l'individu interrogé. Tel que mentionné précédemment, les individus de ce profil ont également été influencés par leur état mental, qualifié d'instable, au moment de l'interrogatoire, tout comme les participants du profil *déni émotif*. Cependant, ce qui distingue le groupe *déni par dignité* du groupe *déni émotif* est que ce dernier semblait ressentir davantage de culpabilité. En effet, les individus du profil *déni par dignité* ne semblaient pas ressentir de culpabilité au moment de l'interrogatoire. La figure ci-dessous présente un résumé des profils identifiés et de l'importance de chacun des items à l'étude dans la composition de ces profils.



## Discussion

L'objectif de l'étude était d'explorer et d'identifier les profils explicatifs de la non-confession afin de mieux comprendre les raisons influençant le processus décisionnel des individus n'ayant pas admis les faits reprochés lors de leur interrogatoire policier, alors qu'ils ont tout de même été reconnus coupables. Les résultats précédemment présentés sont discutés à la lumière des connaissances actuelles au sujet de la non-confession et des obstacles à la confession en contexte d'interrogatoire policier. Des implications pratiques pour les policiers et les pratiques policières sont aussi proposées.

### Profils Identifiés

Les analyses de classes latentes effectuées à l'aide de certaines des variables motivationnelles reconnues dans la littérature ont aidé à identifier cinq profils motivationnels de non-confesseurs présentant des explications distinctes de la non-confession.

### **Déni passif et déni ambivalent**

Dans les profils *déni passif* et *déni ambivalent*, représentant ensemble plus de la moitié des participants, très peu d'éléments utilisés dans le cadre de l'étude ont été identifiés comme ayant joué un rôle important dans le processus décisionnel de non-confession en contexte d'interrogatoire. Il est surprenant de constater que les items, qui ont été identifiés comme étant des obstacles à la confession dès le début du développement des modèles théoriques et des études empiriques sur le sujet, ne semblent pas avoir influencé ces participants. Par exemple, plusieurs études ont associé la confession avec la bonne qualité de la preuve que les policiers détiennent contre le suspect, alors que la perception d'une preuve faible est plus souvent associée à la non-confession (p. ex., Deslauriers-Varin et coll., 2011a; Deslauriers-Varin et coll., 2011b; Frantzen, 2010; Lippert et coll., 2010; Moston, et coll., 1992; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994). Cependant, les individus du groupe *déni passif* semblent aller à l'encontre de cette tendance. En effet, alors qu'ils semblent laisser croire qu'ils évaluent la preuve détenue contre eux comme assez bonne (ou, à tout le moins, comme n'étant pas faible ou mauvaise), les individus de ce groupe ont tout de même nié les accusations. Il est possible qu'ils aient évalué qu'ils avaient encore une chance de se sortir de cette situation et, donc, qu'ils aient choisi de se taire pour éviter de s'incriminer.

La grande différence entre les profils *déni passif* et *déni ambivalent* se trouve dans le poids qu'ont joué les items analysés: dans le premier groupe, les individus indiquent qu'*aucun* des éléments mentionnés n'a compté dans la balance décisionnelle. Dans le deuxième groupe, cependant, la réponse des participants est plus nuancée et se démarque par le fait qu'ils identifient davantage de variables comme ayant plus ou moins compté dans la balance décisionnelle. C'est le cas pour les items concernant l'attitude du policier et la perception de la qualité de la preuve. Ils ont également montré une plus grande ambivalence pour les items se rapportant à la peur de ternir leur réputation et le fait qu'ils ne ressentaient pas de culpabilité. Ce sont les seuls participants ayant été plus nuancés dans leurs réponses puisque les schémas de réponse des autres profils se situent davantage dans les réponses extrêmes plutôt que dans la réponse médiane. Parmi tous les items, l'élément qui semble avoir influencé le plus les participants du profil *déni ambivalent* est l'attitude du policier. Cet élément vient donner un indice sur l'importance de certains items.

En effet, l'attitude du policier et tout ce qui concerne les variables contextuelles entourant l'interrogatoire jouent peut-être un rôle plus important que ce qui a été identifié dans la littérature jusqu'à présent, tel que le suggère Deslauriers-Varin et collègues (2011a; b). En effet, alors que les premières recherches laissaient sous-entendre que la décision de confesser ou non est prise dès le début de l'interrogatoire et que les effets contextuels (p. ex., les techniques d'interrogatoire utilisées) n'ont que très peu d'impact sur celle-ci (p. ex.: Moston et coll., 1992; Pearse et coll., 1998), les études plus récentes semblent démontrer qu'un certain groupe d'individus changeront leur déci-

sion initiale en cours d'interrogatoire et que l'attitude du policier ou les techniques utilisées y seraient pour beaucoup (p. ex.: Deslauriers-Varin et coll., 2011b). De même, plusieurs études récentes ont permis d'identifier que certaines techniques d'interrogatoire spécifiques sont associées à une plus forte probabilité de confession (p. ex.: Leahy-Harland et Bull, 2017; Tekin et coll., 2016). L'identification des profils *déni passif* et *déni ambivalent* semblent supporter cette idée en démontrant qu'il y aurait effectivement plus que les pressions internes et externes à prendre à considération dans la décision de ne pas confesser et que les techniques d'interrogatoire et l'attitude du policier joueraient un rôle clé – à tout le moins pour certains individus.

### **Déni émotif**

Contrairement au groupe *déni passif*, le deuxième groupe identifié par les ACL, c'est à dire, *déni émotif*, est celui illustrant le mieux les items et facteurs liés à la non-confession tel qu'identifiés dans les modèles théoriques ou les études empiriques précédentes (p. ex.: Gudjonsson, 2003). En effet, il s'agit du profil qui identifie le plus d'éléments comme ayant joué un grand rôle dans leur décision de ne pas confesser, telle que la peur des conséquences découlant d'une confession, le fait d'avoir été dérangé par les policiers, d'avoir eu peur de ternir leur réputation, ainsi que la présence d'un état psychologique instable. Ce profil se démarque aussi par l'aspect plus émotif de la situation. En effet, les individus de ce groupe mentionnent avoir eu *énormément* peur de perdre des personnes qui leur sont chères s'ils avouaient leur crime. Ils ont également peur de ne pas être crus. Les individus semblent avoir craint la réaction et le potentiel rejet de la part de leur environnement social immédiat suite à la confession de leur implication, ce qui est en lien avec la majorité des études empiriques et des modèles explicatifs proposés antérieurement (p. ex.: Gudjonsson, 2003; Hilgendorf et Irving, 1980). Les individus du groupe *déni émotif* semblent donc avoir perçu que la charge émotive et les conséquences reliées à la confession comme trop importantes.

Finalement, les individus du groupe *déni émotif* ont identifié qu'ils étaient dans un état psychologique instable lors de l'interrogatoire. À cet effet, certaines études antérieures ont permis de mettre en lumière l'influence d'un état d'intoxication, aux drogues ou à l'alcool, en contexte d'interrogatoire. Pearse et coll. (1998) affirment que seul le fait d'avoir consommé une substance illicite dans les 24 heures précédant l'interrogatoire est significativement relié à l'obtention d'une confession. Il est également démontré qu'un problème de santé mentale, tel qu'un état psychotique par exemple, peut également faire augmenter la probabilité d'une (fausse) confession (Gudjonsson et Sigurdsson, 1999). Les instabilités de l'état psychologique sont donc plus souvent associées à la confession plutôt qu'au déni. Pourtant, 21,8 % des individus de l'échantillon de non-confesseurs de la présente étude identifient l'instabilité psychologique comme étant un élément ayant influencé leur décision de nier les accusations.

### **Déni calculé**

Le quatrième profil, *déni calculé*, se démarque par l'identification des items plus rationnels dans la prise de décision — ou moins centrés sur les émotions. Le modèle d'Irving et Hilgendorf (1980) explique ce processus de décision avec leur approche du calcul coûts-bénéfices. Ils mentionnent que la perception du suspect des conséquences positives et négatives liées à la confession ou à la non-confession vient peser dans la balance de la prise de décision en affichant les bénéfices d'un côté et les coûts de l'autre. En effet, ces chercheurs proposent une approche de calcul coûts-bénéfices supposant donc que le choix est conscient et rationnel et explique que les accusés prennent en considération les variables telles que les peurs, les conséquences positives et négatives à longs et courts termes, les réactions des gens dans l'environnement, etc. L'analyse de coûts ou conséquences trop importantes découlant de la confession serait donc un obstacle à celle-ci. C'est ce qui semble être le cas pour les non-confesseurs du groupe *déni calculé*. Pour les individus de ce groupe, la qualité de la preuve détenue contre eux est l'élément ayant joué un rôle central dans leur décision de ne pas confesser en contexte d'interrogatoire. En effet, les individus de ce groupe semblent croire que la preuve contre eux était faible et a donc pris la décision de continuer de nier les accusations. Cependant, tel que mentionné précédemment, les non-confesseurs à l'étude ont malgré tout tous été reconnus coupables des faits reprochés et étaient tous détenus au moment de la passation des questionnaires à l'étude. Il apparaît donc que les individus du groupe *déni calculé*, malgré qu'ils aient considéré la preuve contre eux comme faible, ont mal évalué l'étendue de la preuve réelle que les policiers détenaient contre eux. Ces résultats semblent donc donner un support supplémentaire aux études antérieures qui indiquent que, peu importe quelle était la véritable nature de la preuve, ce qui influence la décision de ne pas confesser est avant tout et surtout la perception qu'en a l'individu et non la preuve réelle (p. ex. Gudjonsson et Petursson, 1991; Horowitz, 1956; Sargant, 1957). À cet effet, les études antérieures (p. ex.: Frantzen, 2010; Lippert et coll., 2010; Moston et coll., 1992; Sigurdsson et Gudjonsson, 1994) ont associé une bonne qualité de la preuve à un taux de confession plus important chez les suspects en contexte d'interrogatoire. Les individus sont donc plus enclins à confesser lorsqu'ils perçoivent que la preuve contre eux est solide. Le profil *déni calculé* semble donc démontrer que, à l'inverse, la non-confession soit favorisée par la perception d'une preuve de faible qualité. Ces résultats ne sont pas nécessairement surprenants en regard des résultats d'études plus récentes sur le sujet (p.ex., Deslauriers-Varin et coll., 2011a). Cependant la présente étude est la première à s'intéresser à l'influence de ce facteur et ses variations pour un échantillon exclusivement composé de non-confesseurs. À cet effet, la procédure et l'attitude adoptées par les policiers lors de l'interrogatoire pourraient être un élément qui explique que la perception de la preuve des individus du groupe *déni calculé* ait été perçue comme étant faible. En effet, les études antérieures indiquent que plus les preuves détenues contre le suspect sont importantes, moins le nombre de techniques utilisées par les policiers au cours de

l'interrogatoire sera important (p. ex.: Leo, 1996). Par exemple, Leo (1996) indique que, dans le cas où les individus ont commis un crime plus grave, les policiers prennent plus le temps et ont recours à un plus grand nombre de techniques pour tenter d'obtenir des informations incriminantes. Dans cette logique, si les policiers détenaient une preuve assez importante contre le suspect, ce qui semble plausible considérant que les individus de l'échantillon ont tous été reconnus coupables et incarcérés en lien avec leur délit, le besoin d'obtenir une confession ou d'obtenir de l'information supplémentaire validant la culpabilité du suspect n'était peut-être pas aussi grand. Recourir à plusieurs techniques et approches pendant l'interrogatoire, notamment quant à la divulgation de la preuve détenue, n'a donc peut-être pas été priorisé dans le cas des interrogatoires de ce groupe de non-confesseurs.

Finalement, il est à noter que le profil *déni calculé* contient aussi la plus grande proportion d'individus ne ressentant pas de culpabilité. Dans l'étude de Deslauriers-Varin et coll. (2011a), les individus ayant confessé leur crime rapportaient ressentir davantage de culpabilité que les non-confesseurs. Sigurdsson et Gudjonsson (1994) identifient également la présence d'un sentiment de culpabilité comme étant un facteur lié à la confession. Il est donc possible de croire que l'absence de ce sentiment de culpabilité serait associée, à l'inverse, à la non-confession. Ces individus ne semblent pas ressentir le poids de la culpabilité ce qui ne les incite peut-être moins à collaborer avec les policiers et à avouer leurs gestes.

### ***Déni par dignité***

Le groupe d'individus ayant accordé le plus d'importance à leur réputation est le groupe *déni par dignité*. Gudjonsson (2003) a soulevé que la peur de l'individu de nuire à sa réputation en confessant le crime reproché à la police peut être un élément associé à la non-confession. Il semble que ce soit le cas pour les individus de cette catégorie. En plus de la protection de leur dignité, l'attitude du policier semble avoir grandement dérangé les participants de ce groupe. Le refus de coopérer à l'enquête pourrait donc être relié à l'orgueil de l'individu voulant éviter d'être associé aux gestes commis et de donner au policier ce qu'il veut, alors que le suspect considère que l'attitude de son interlocuteur est problématique. Douglas et coll. (2006) rapportent que le concept de la dignité est un élément ayant beaucoup d'importance dans le processus d'enquête, puisqu'il module les réactions de l'individu. Ils expliquent que tous les individus devraient pouvoir maintenir leur dignité personnelle et leur estime de soi, puisqu'ils devront vivre avec les gestes commis. Ils affirment que l'obtention d'une confession chez un individu coupable sera ainsi facilitée si la dignité de l'individu est respectée, même dans les circonstances plus difficiles pour les policiers (p. ex.: si le suspect est très opposant ou si le crime commis provoque des réactions négatives chez le policier).

L'attitude du policier envers le suspect lors de l'interrogatoire avait été soulevée comme étant un élément pouvant expliquer le changement de décision, en cours d'interrogatoire, quant à la confession ou à la non-confession

(Deslauriers-Varin et coll., 2011b). Malgré le fait que les participants du groupe *déni par dignité* indiquent qu'ils ont grandement été dérangés par l'attitude du policier, il est impossible de savoir si, lors de l'interrogatoire de ces individus, le policier adoptait vraiment une attitude dérangeante ou s'il s'agit davantage de la perception de l'individu et de sa perception négative du système de justice de façon générale.

## Conclusion

Les premiers modèles sur la confession ont d'abord abordé le sentiment de culpabilité et les conflits internes. L'influence qu'exerce policier en contexte d'interrogatoire a ensuite été introduit. Les conséquences positives et négatives influençant la balance décisionnelle pour confesser ont aussi été mises de l'avant. Par la suite, des modèles plus sophistiqués ont vu le jour laissant une place importante aux interactions entre les variables influençant le processus décisionnel. Finalement, le modèle le plus complet à ce jour est celui introduit par Gudjonsson, puisqu'il intègre les variables abordées par ses prédécesseurs, mais également pour le raffinement des définitions et des catégories de facteurs. Son modèle aide à mieux comprendre l'équation menant à la confession et sur les obstacles à la confession est le principal pilier des données amassées dans l'étude originale de laquelle résulte cette étude. Pourtant, un des résultats les plus importants de cette étude est la difficulté à expliquer deux des profils explicatifs de la non-confession identifiés: dans le premier profil, *déni passif*, les motivations des individus n'ont pas pu être bien identifiées à l'aide des items à l'étude. De façon similaire, le troisième groupe, *déni ambivalent*, identifiait presque tous les items comme ayant plus ou moins influencé leur décision de nier les accusations, sans qu'aucun d'entre eux n'ait joué un rôle important ou décisionnel. Ces deux profils démontrent un manque dans la littérature actuelle quant au processus décisionnel de la non-confession. Les résultats semblent indiquer que d'autres facteurs que ceux analysés pour la présente étude influencent la non-confession en contexte d'interrogatoire. Il est possible que des facteurs contextuels tels que les techniques d'interrogatoire utilisées par le policier aient influencé la non-confession. L'état mental du suspect au moment de l'interrogatoire pourrait également avoir joué un rôle dans la non-confession. Des études supplémentaires tenant compte de ces facteurs contextuels sont nécessaires afin de mieux comprendre le phénomène. Il serait important, à cet effet, que les études futures s'intéressent davantage aux motivations favorisant la non-confession et reproduisent la présente étude afin de voir si des profils motivationnels similaires sont à nouveau identifiés en recourant à un échantillon distinct. Dans la même lignée, il serait intéressant d'analyser les profils motivationnels de non-confession auprès d'individus qui n'ont pas nécessairement été condamnés suite à l'interrogatoire policier. Ces résultats serviraient à l'application pratique des connaissances pour les enquêteurs. De plus, il serait pertinent de mettre les profils en relation avec

les facteurs sociodémographique afin de mieux les décrire et déterminer si certains profils sont plus communs chez certains individus.

L'obtention d'une confession est un élément important dans le cadre d'une enquête policière. Mieux comprendre le phénomène de la confession et ce qui peut entraver celui-ci s'avère donc essentiel. En identifiant et décrivant différents profils de non-confesseurs, et donc différents profils d'obstacles à la confession et à la collaboration, c'est justement ce que la présente étude a tenté de faire afin de faire avancer les connaissances sur ce phénomène encore sommes toute très peu étudié et pour lequel très peu de support théorique existe.

---

### Bibliographie

- Baldwin, J., et McConville, M. (1980). *Confessions in crown court trials*. Royal Commission on Criminal Procedure Research Study N° 5. HMSO: London.
- Beauregard, E., Deslauriers-Varin, N., et St-Yves, M. (2010). Interactions between factors related to the decision of sex offenders to confess during police interrogation: A classification-tree approach. *Annals of Sex Research*, 22 (3), 343-367.
- Beauregard, E., et Mieczkowski, T. (2012). From Police Interrogation to Prison: Which Sex Offender Characteristics Predict Confession? *Policy Quarterly*, 15 (2) 197-214.
- Blair, J. P. (2007). The roles of interrogation, perception, and individual differences in producing compliant false confessions. *Psychology, Crime & Law*, 13(2), 173-186.
- Bradford, D., et Goodman-Delahunty, J. (2008). Detecting deception in police investigations: Implications for false confessions. *Psychiatry, Psychology and Law*, 15(1), 105-118.
- Collins, L. M., et Lanza, S. T. (2010). *Latent class and latent transition analysis: With applications in the social, behavioral, and health sciences*. New York: Wiley.
- Dayton, C. M. (2008). An introduction to latent class analysis. Dans S. Menard (Ed.). *Handbook of longitudinal research: Design, measurement, and analysis* (pp. 357-371). Burlington, MA: Elsevier.
- Deslauriers-Varin, N. (2006). *Les facteurs déterminants dans le processus d'aveu chez les auteurs d'actes criminels*. Thèse de maîtrise, Université de Montréal, Canada.
- Deslauriers-Varin, N., et Beauregard, E. (2010). Victims' Routine Activities and Sex Offenders' Target Selection Scripts: A Latent Class Analysis. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 22 (3), 315-342.
- Deslauriers-Varin, N., et Beauregard, E. (2014). Consistency in crime site selection: An investigation of crime sites used by serial sex offenders across crime series. *Journal of Criminal Justice*, 42, 123-133.
- Deslauriers-Varin, N., Beauregard, E., et Wong, J. (2011b). Changing Their Mind About Confessing to Police: The Role of Contextual Factors in Crime Confession. *Police Quarterly*, 14 (1) 5-24.
- Deslauriers Varin, N., Lussier, P., et St Yves, M. (2011a): Confessing their Crime: Factors Influencing the Offender's Decision to Confess to the Police. *Justice Quarterly*, 28 (1), 113-145.
- Douglas, J. E., Burgess, A. W., Burgess A. G., et Ressler, R. K. (2006). *Crime Classification Manual: A Standard System for Investigating and Classifying Violent Crimes* (2<sup>e</sup> Ed). San Francisco, États-Unis: John Wiley & Sons, Inc.
- Everitt, B. S., Landau, S. et Leese, M. (2001). *Cluster Analysis* (4<sup>th</sup> Ed.). New York, NY: Arnold.
- Frantzen, D. (2010). Interrogation strategies, evidence, and the need for *Miranda*: a study Of police ideologies. *Police Practice and Research*, 11 (3), 227-239.
- Gudjonsson, G. H. (1992). The psychology of false confessions. *New Law Journal*, 142, 1277-1278.
- Gudjonsson, G. H. (2003). *The psychology of interrogations and confessions: A handbook*. Chichester: John Wiley.

- Gudjonsson, G. H., et Bownes, I. (1992). The reasons why suspects confess during custodial interrogation: Data for Northern Ireland. *Medicine, Science and the Law*, 32, 204–212.
- Gudjonsson, G. H. et Petursson, H. (1991). Custodial Interrogation: Why do Suspects Confess and How Does it Relate to their Crime, Attitude and Personality? *Personality & Individual Differences*, 12, 295-306.
- Gudjonsson, G. H., et Sigurdsson, J. F. (1999). The Gudjonsson Confession Questionnaire-Revised (GCQ-R): Factor structure and its relationship with personality. *Personality and Individual Differences*, 27, 953–968.
- Hilgendorf, E. L., et Irving, B. (1981). A decision-making model of confessions. Dans M.A. Lloyd-Bostock (Ed.). *Psychology in legal contexts: Applications and limitations* (pp. 67–84). London: MacMillan.
- Horowitz, M. W. (1956). The psychology of confession. *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 47, 197–204.
- Inbau, F. E., Reid, J. E., Buckley, J. P., et Jayne, B. C. (2001). *Criminal interrogation and confession* (4<sup>th</sup> Ed.). Gaithersburg, MA: Aspen.
- Irving, B. et Hilgendorf, L. (1980). *Police interrogation: the psychological approach*. Research Studies, N° 1, HMSO: Londre.
- Jayne, B. C. (1986). The psychological principles of criminal interrogation: An appendix. Dans F. E. Inbau, J. E. Reid, J. P. Buckley, et B. C. Jayne (Ed.). (2001). *Criminal interrogation and confession* (3<sup>rd</sup> Ed.), (pp. 327–347). Baltimore, MD: Williams & Wilkins.
- Kassin, S. M., et Gudjonsson, G. H. (2004). The psychology of confessions: A review of the literature & issues. *Psychological Science in the Public Interest*, 5, 33–67.
- Kassin, S. M., Meissner, C. A., et Norwick, R. J. (2005). I'd know a false confession if I Saw one: A comparative study of college students and police investigators. *Law and Human Behavior*, 29, 211–227.
- Kassin, S. M., et Neumann, K. (1997). On the Power of Confession Evidence: An Experimental Test of the Fundamental Difference Hypothesis. *Law and Human Behavior*, 21 (5), 469-484.
- Lanza, S. T., Collins, L. M., Lemmon, D. R., et Schafer, J. L. (2007). PROC LCA: A SAS procedure for latent class analysis. *Structural Equation Modelling*, 14, 671-694.
- Leahy-Harland, S., et Bull, R. (2017). Police Strategies and Suspect Responses in Real-Life Serious Crime Interviews. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 32, 138-151.
- Leo, R. A. (1996). Inside the interrogation room. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 86, 266–303.
- Lippert, T., Cross, T. P., Jones, L. et Walsh, W. (2010). Suspect Confession of Child Sexual Abuse to Investigators. *Child Maltreatment*, 15 (2), 161-170.
- McConville, M. (1993). *Corroboration and confessions. The impact of a rule requiring that no conviction can be sustained on the basis of confession evidence alone*. The Royal Commission on Criminal Justice Research Study N° 36. HMSO: London.
- Moston, S. J., Stephenson, G. M., et Williamson, T. M. (1992). The effects of case characteristics on suspect behavior during police questioning. *British Journal of Criminology*, 32, 23–40.
- Neubauer, N. W. (1974). Confessions in Prairie city: Some causes and effects. *Journal of Criminal Law & Criminology*, 65, 103–112.
- Pearse, J., Gudjonsson, G. H., Clare, I. C. H., et Rutter, S. (1998). Police interviewing and psychological vulnerabilities: Predicting the likelihood of a confession. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 8, 1–21.
- Phillips, C., et Brown, D. (1998). *Entry into the criminal justice system: A survey of police arrests and their outcomes*. London: Home Office.
- Reik, T. (1973). *Le besoin d'avouer: psychanalyse du crime et du châtement*. Paris: Payot.
- Sargant, W. (1957). *Battle for the Mind: A Physiology of Conversion and Brainwashing*. New-York: Doubleday.
- Sigurdsson, J. F., et Gudjonsson, G. H. (1994). Alcohol and drug intoxication during police interrogation and the reasons why suspects confess to the police. *Addiction*, 89, 985–997.
- Stephenson, G. M., et Moston, S. J. (1994). Police Interrogation. *Psychology, Crime & Law*, 1, 151-157.

- St-Yves, M. (2002). Interrogatoire de police et crime sexuel: Profil du suspect collaborateur. *Revue Internationales de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, 1, 81-96.
- Tekin, S., Granhag, P. A., Strömwall, L. A. et Vrijd, A. (2016). How to make perpetrators in denial disclose more information about their crimes. *Psychology, crime & law*, 22 (6), 561-580.
- Vermunt, J.K., et Magidson, J. (2002). Latent class cluster analysis. Dans J. A. Hagenars and A. L. McCutcheon (Ed.), *Applied Latent Class Analysis*, (pp. 89-106). Cambridge: Cambridge University Press.
- Viljoen, J. L., Klaver, J., et Roesch, R. (2005). Legal Decisions of Preadolescent and Adolescent Defendants: Predictors of Confessions, Pleas, Communication with Attorneys, and Appeals. *Law and Human Behavior*, 29 (3), 253-277.
- Walsh, D., et Bull, R. (2012). How Do Interviewers Attempt to Overcome Suspects' Denials? *Psychiatry, Psychology and Law*, 19 (2), 151-168.
- Yang, Y., Madon, S., et Guyll, M. (2015). Short-Sighted Confession Decisions: The Role of Uncertain and Delayed Consequences. *Law and Human Behavior*, 39 (1), 44-52.

---

### Note

- 1 Pour plus d'information quant aux procédures de l'étude originale, voir Deslauriers-Varin, Lussier et St-Yves, 2011)